

dans le temps, auront charge des intérêts canadiens. Mon honorable ami s'écriera: Mais qu'arrivera-t-il si notre navire de guerre est attaqué sur l'océan? Monsieur l'Orateur, s'il est attaqué, il se défendra et il se montrera, je n'en ai aucun doute, à la hauteur de sa mission.

Une VOIX: En se sauvant.

Sir WILFRID LAURIER: Quelqu'un peut-il croire que ceux qui se trouveront à bord de ce navire éviteront le combat par la fuite?

M. HUGHES: Je n'ai voulu que citer l'opinion que je trouve dans le propre organe du très honorable premier ministre, qui a dit que ce navire de guerre était construit à seule fin d'échapper au combat.

Sir WILFRID LAURIER: Mon honorable ami est malvenu d'invoquer un argument aussi futile, quand nous sommes à discuter une question de cette importance. Je dis que s'il arrivait à nos navires de guerre d'être attaqués sur l'océan, qu'importe quel gouvernement, qu'importe la provocation ou même sans provocation aucune, je dis que placé dans de telles circonstances, aucun navire de guerre construit au Canada, monté par des Canadiens et battant le pavillon britannique, je dis que ce navire se montrera digne de la tâche qu'on lui aura assignée.

M. R. L. BORDEN: Le très honorable premier ministre me permettra-t-il de lui poser une question? Supposons qu'un navire de guerre canadien rencontre un navire ennemi dont l'armement et la puissance lui soient égaux, et que cette rencontre se produise sur la haute mer, que fera-t-il? Je ne suppose pas qu'il soit attaqué, mais attaquera-t-il lui-même ou repoussera-t-il une attaque?

Sir WILFRID LAURIER: J'ignore s'il engagera le combat, mais tout ce que je sais, c'est qu'il ne pourra combattre tant que le Gouvernement qui l'a commissionné, ait décidé ou non, s'il doit prendre part à la guerre. Voilà l'attitude que nous prenons; mon honorable ami en voudrait une autre. Il dit qu'il est certain que dans toutes circonstances nous sommes tenus d'envoyer nos navires participer à la guerre. Notre attitude est différente. Que le pays se prononce entre nous.

M. R. L. BORDEN: Mais nos ports de mer observeront-ils cette neutralité de notre flotte jusqu'au moment où le conseil aura adopté un arrêté?

Sir WILFRID LAURIER: Je ne comprends pas ce que mon honorable ami veut dire en me demandant si ces navires devront observer la neutralité.

M. R. L. BORDEN: J'ai compris que le très honorable premier ministre déclarait que nos navires de guerre ne devraient pas engager le combat avant d'en avoir reçu l'ordre et, cela va sans dire, ils observeraient, dans ce cas, la neutralité jusqu'au moment où le Gouverneur siégeant en conseil des ministres déciderait qu'ils pourraient participer à la guerre. Ai-je mal établi l'attitude de mon honorable ami?

Sir WILFRID LAURIER: Non.

M. R. L. BORDEN: Dans ce cas, étant donné que nos navires, dans les circonstances mentionnées, observeront la neutralité, pour ainsi dire, j'aimerais savoir s'il en serait ainsi de nos ports.

Sir WILFRID LAURIER: Je ne comprends pas ce que mon honorable ami entend dire en demandant si nos ports de mer observeront la neutralité. S'il veut parler de ce que feront nos vaisseaux de guerre si la flotte ennemie pénétrait dans un de nos ports, je lui répondrai que nos navires résisteront à leur attaque.

M. R. L. BORDEN: Mais si nos navires de guerre n'attaquent pas l'ennemi quand ils le rencontrent sur la haute mer, d'après le même principe, la flotte ennemie ne peut-elle pas pénétrer dans nos ports sans qu'on l'attaque, étant donné que le pays maintient la neutralité sur l'océan?

Sir WILFRID LAURIER: Ce serait là une question à régler chaque fois qu'un navire de guerre entrerait dans un port canadien.

M. R. L. BORDEN: Le très honorable premier ministre estime que des navires battant le pavillon britannique, s'il leur arrivait de rencontrer l'ennemi dans l'océan, ne devraient pas l'attaquer. C'est là une nouvelle tradition dans la marine de guerre britannique.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

### Reprise de la séance.

M. R. L. BORDEN: Avant la suspension de la séance à six heures, je parlais de certains faits curieux qui pourraient surgir comme résultat des dispositions de l'article 18, étant donnée l'interprétation que prête à cet article le très honorable premier ministre. Je voudrais l'entretenir d'autres circonstances semblables. Ainsi que je le faisais observer, il existe, cela va sans dire, des guerres auxquelles le Canada ne saurait s'attendre à participer; de cette nature, sont les petites guerres de frontières et celles où il ne saurait être question d'une marine de guerre. On ne pourrait s'attendre à ce que les forces na-